

Ils veulent faire le compost des pros de Porquerolles

Spécialisée dans le nettoyage de plages sur l'île, la société Phare tente de faire émerger le projet de collecte et valorisation des biodéchets des professionnels de l'île. Pas si simple.

« **Q**uand on a vu arriver la loi Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire, NDLR), on s'est dit qu'il fallait faire quelque chose pour Porquerolles. »

Patron de l'entreprise Phare, qui depuis une vingtaine d'années assure le nettoyage des plages et du domaine de l'État sur l'île, Élie Chautard voit bien que quelque chose ne tourne pas rond dans le cycle des biodéchets produits par les professionnels de l'île. À l'arrière des restaurants en particulier, des tonnes de produits compostables terminent dans le bac à ordures et reprennent le bateau, direction le continent. Une ineptie alors que toutes ces épiluchures, compostées, pourraient enrichir le sol de la plus grande des îles d'Or.

8,5 tonnes collectées

« On est sensibilisés à la protection de l'environnement et après avoir mis en place les bacs de compostage pour les particuliers dans les jardins partagés, on a fait le constat que rien n'était prévu pour les commerces et les restaurateurs... Alors qu'ils ont pourtant désormais l'obligation de valoriser leurs biodéchets. L'an dernier, on a

donc voulu monter une expérimentation ».

Adossée à l'association des commerçants de l'île et encouragée par l'association Smilo qui milite pour le développement durable de l'île, l'entreprise Phare a retroussé ses manches l'an dernier et a tenté de mobiliser la trentaine de producteurs de biodéchets de l'île. « On s'est dit qu'il fallait commencer par une première étape », rebobine Élie Chautard. Il convainc alors une douzaine de professionnels, principalement des restaurateurs, de lui verser 8,50 euros par jour pour ramasser et valoriser leurs déchets de cuisine. « Et l'an dernier, du 1^{er} juin au 30 septembre, on a quand même récolté 8,5 tonnes de déchets ».

Un succès sans lendemain ?

Des épiluchures que, tous les jours, les quatre salariés de Phare conduisent sur le site de valorisation, improvisé dans la plaine agricole du village, dans un coin discret où sont déjà stockés les déchets ramassés sur les plages.

« C'est un bout de terrain qui appartient au parc national et pour lequel on a signé une



Élie Chautard, responsable de Phare, comme Virginie et Magali, salariées de l'entreprise, se mobilise pour monter une filière de valorisation des biodéchets à Porquerolles.

(Photo P.-H. C.)

convention. Le Sittomat ⁽¹⁾ nous a fourni des composteurs mais comme ils ont été remplis en trois jours, on en a rapidement construit un autre, plus grand ».

En bout de ligne, après la décomposition, quelque quatre tonnes de compost « made in Porquerolles » ont été distribuées à la fin de la saison aux commerçants ou au parc national.

Une réussite – qui a au passage attiré l'attention des

domaines viticoles de l'île – mais qui n'est cependant pas près d'être renouvelée cette année.

En attendant l'étude

« On a pourtant fait plein de réunions, mais on est bloqués par la question de l'agrément sanitaire, se désole Élie Chautard. La Région et l'Ademe ⁽²⁾ nous disent être d'accord pour nous financer partiellement, mais veulent être sûrs qu'on a un gisement

suffisant et réclament une étude préalable aux investissements. C'est indispensable pour nous équiper plus sérieusement, aussi bien pour la collecte que pour la valorisation. »

Sortir du bricolage

L'an dernier, pour la saison d'expérimentation, l'équipe a fait avec les moyens du bord, animée par la volonté de servir l'intérêt général mais sait qu'à l'heure du

« tout normé » (y compris le calibre des déchets jetés dans les composteurs), les autorités administratives ne pourront se satisfaire de ce bricolage, aussi efficace soit-il.

« On n'a pas de certitude non plus sur ce que souhaite faire la Métropole », lance Élie Chautard. Début mai, il a donc transmis un courrier à TPM lui glissant que « si la plupart des restaurateurs sont conscients des obligations relatives à la mise en place de la loi AGEC dans leur établissement, ils savent surtout que la Métropole n'a pas encore prévu de contrôle ».

Un courrier qui invite TPM à se pencher sur les bacs à compost. « Bien que les coûts des prestations pour la collecte, le tri et le compostage doivent rester à la charge de chaque professionnel producteur, les investissements structurels liés à la création d'une station de compostage sur Porquerolles doivent trouver des aides de financement de la part de la Métropole », écrit Élie Chautard.

P.-H. C.

phcoste@nicematin.fr

1. Syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise.

2. Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.